



Wallonie

# AViQ

Agence pour une Vie de Qualité

Familles Santé Handicap

COMMUNIQUE DE PRESSE

AVIQ

24 février 2017

## **Recrudescence des cas de rougeole : l'AViQ surveille et appelle la population à la vigilance !**

---

**Depuis quelques semaines, le nombre de personnes souffrant de rougeole est en augmentation en Wallonie, notamment dans la région de Charleroi, de Jodoigne, de Namur et de Verviers. Plus de 70 cas ont été déclarés à la cellule de surveillance des maladies infectieuses de l'AViQ depuis le début de 2017 contre 7 à 8 cas d'habitude à la même période.**

L'épidémie de rougeole concerne aussi bien des adultes que des enfants et a débuté avec le retour d'une personne de Roumanie où sévit une importante épidémie.

La cellule de surveillance de maladies infectieuses de l'AViQ suit de près le phénomène. Elle a déjà pu organiser une série d'actions concrètes comme des communiqués vers la médecine scolaire, l'ONE, les cercles de médecins généralistes, les services d'hygiène hospitalières et les professionnels spécialisés dans le suivi des maladies infectieuses.

### **L'AViQ rappelle l'importance de la vaccination**

Pour éviter d'être malade, il est important pour chacun de vérifier soit s'il a déjà présenté une rougeole dans l'enfance soit son statut vaccinal. En effet, un moyen simple et sûr de se protéger est la vaccination ! Deux doses de vaccin sont recommandées pour protéger les individus à vie contre la rougeole. Cette vaccination est recommandée à l'âge d'un an et à l'âge de 11/12 ans. Elle est offerte pour les enfants via le programme de vaccination de l'ONE (vaccins disponibles via les consultations ONE, la médecine scolaire, les médecins traitants ou encore les pédiatres). Pour les adultes non ou insuffisamment vaccinés, la vaccination peut également être réalisée auprès de son médecin traitant.

La vaccination contre la rougeole est une intervention efficace et sans danger permettant de réduire le nombre de cas de maladies. Elle procure une immunité collective qui protège ceux qui ne sont pas vaccinés ou ceux qui sont trop jeunes pour l'être en prévenant la propagation de la maladie et sauve ainsi des vies.



Wallonie

# AViQ

Agence pour une Vie de Qualité

Familles Santé Handicap

COMMUNIQUE DE PRESSE

AVIQ

24 février 2017

## La rougeole, un virus très contagieux

La rougeole est une maladie virale : elle n'est donc pas traitée par des antibiotiques. Elle se caractérise par l'apparition de fièvre suivie d'une éruption sous forme de taches rouges qui le plus souvent débute au niveau de la tête pour se prolonger sur le tronc. Les malades présentent aussi un rhume, une conjonctivite ou encore une toux. Ils sont souvent très abattus. Cette maladie peut entraîner de graves complications et des hospitalisations.

Ses conséquences peuvent être sérieuses : cette maladie n'est pas à banaliser ! En effet, des personnes sont plus à risque de développer des complications : les enfants de moins d'un an, les personnes immunodéprimées et les femmes enceintes non protégées qui peuvent développer des troubles respiratoires et donner naissance de manière prématurée (avec les risques que cela comporte pour le bébé). Par ailleurs, les professionnels de santé sont des personnes plus exposées aux malades et donc à risque également. C'est une maladie extrêmement contagieuse par voie respiratoire. Un malade peut contaminer plusieurs personnes de son entourage si celles-ci ne sont pas immunisées contre la maladie.

En cas de doute, si une personne tombe malade (fièvre, éruption sous forme de taches rouges, gros rhume, conjonctivite associée), il est capital de consulter immédiatement son médecin soit en lui demandant de passer à domicile soit en privilégiant une consultation sur rendez-vous pour éviter de contaminer d'autres personnes. Evitez les salles d'attente des hôpitaux ! Il est encore possible de se faire vacciner dans les 72 heures après un contact avec une personne atteinte de la rougeole.

## Une maladie à déclaration obligatoire

**La rougeole est une maladie à déclaration obligatoire.** Tout cas suspect doit être impérativement déclaré **par le médecin** à la cellule de surveillance des maladies infectieuses de l'AViQ afin que celle-ci puisse coordonner les mesures de prévention rapidement.

Plus d'infos sur : <https://www.wiv-isp.be/matra/Fiches/Rougeole.pdf>

Contact Presse : Tiphaine Dedonder, responsable communication AViQ,  
[tiphaine.dedonder@aviq.be](mailto:tiphaine.dedonder@aviq.be), 0479/717566